



## **Policy 17.1**

### **The Gerard Buckley Cadet Fund**

Revised November 2016

#### **Introduction**

1. The Gerard Buckley Cadet Fund is a special fund administered by The Army Cadet League of Canada. The fund was created jointly by Gerard Buckley, a former Army Cadet from Newfoundland Labrador and Scotiabank. Army Cadet Corps may apply to receive one of four grants of \$3,000 that are awarded annually. Applications must be submitted no later than **January 15th annually** to The Army Cadet League of Canada on the Application form below.
2. The purpose of the fund is to benefit Army Cadets in Canada. As an overriding principal the monies must assist the greatest number of cadets possible in areas of training where The Government of Canada or The Department of National Defence do not provide funding. Any individuals who share these principles are invited to make donations to the fund as they may choose.

#### **Guidelines for the utilization of The Fund:**

3. The monies are utilized for the direct training activities of cadets in Canada such as:
  - Biathlon Program for cadets
  - Music programs for cadets
  - Marksmanship and hunter safety training for cadets
  - Adventure training program and expeditions for cadets
  - Optional training activity subjects conducted by cadet groups
  - Citizenship activities for cadets (i.e. Cadets Caring for Canada)
  - Organized cadet groups (i.e. corps, branches, sponsors, courses, etc.) can apply for grants from this fund for specific training requirements. Cadet groups that are disadvantaged in their geographical area for their ability to raise monies and resources for training will receive priority.

## **Politique 17.1**

### **Le Fonds des cadets Gérard Buckley**

Revision: novembre 2016

#### **Introduction**

1. Le Fonds des cadets Gérard Buckley (le fond) est un fonds spécial géré par la Ligue des cadets de l'Armée du Canada. Le fonds a été créé conjointement par Gérard Buckley, un ancien cadet de l'Armée de Terre-Neuve et Labrador et par la banque Scotia. Les unités et les corps de cadets de l'Armée peuvent appliquer pour recevoir un des quatre bourses de \$3,000 présentées annuellement. Les demandes doivent être reçues pour le **15 janvier de l'année en cours** en utilisant le lien au formulaire d'application électronique au bas de ce document.
2. Le but de ce fonds est de faire bénéficier le plus grand nombre de cadets au Canada. Comme principe fondamental, les sommes devront profiter au plus grand nombre de cadets possible dans des domaines de formation où le gouvernement du Canada ou le Ministère de la Défense nationale ne fournit pas le financement. Toutes les personnes qui partagent ces principes sont invitées à contribuer à ce fonds si elles le désirent.

#### **Lignes directrices pour l'utilisation du fonds :**

3. Les sommes doivent être utilisées directement pour des activités d'instruction des cadets au Canada pour :
  - Programme de biathlon pour les cadets
  - Programme de musique pour les cadets
  - Formation en tir de précision et en sécurité du chasseur pour les cadets
  - Programme de formation par l'aventure et d'expéditions pour les cadets
  - Activités d'entraînement optionnel conduites par des groupes de cadets
  - Activités de citoyenneté pour les cadets (ex. Cadets du Canada à l'œuvre)
  - Des groupes structurés de cadets (ex. corps, divisions, répondants, cours, etc.) peuvent appliquer pour des subventions provenant de ce fonds pour des besoins spécifiques de formation. Les groupes de cadets qui sont désavantagés dans leur zone géographique quant à leur habilité à obtenir des fonds et des ressources pour l'instruction devraient recevoir la priorité.



4. Non authorized uses:

- Centennials, reunions, parties, instructors or league celebrations, where adults and not individual cadets benefit.
- Administrative expenses of the cadet organization
- Institutionalization of trophies or awards

**To submit your application**

[Click here to access the electronic application form](#)

4. Utilisations non-autorisées :

- Anniversaires, retrouvailles, réceptions, célébrations d'instructeurs ou de la Ligue, où les adultes en profitent et non des cadets.
- Dépenses administratives de l'organisation des cadets
- Officialisation de trophées ou récompenses

**Pour soumettre votre application :**

[Cliquez ici pour prendre accès au formulaire électronique](#)